

MUNUCCLE 3ème conférence

Commission : Organisation internationale du travail

Question : Comment la technologie peut-elle améliorer ou aggraver les conditions de travail?

Rapporteur : Etats unis d'Amérique

Co-Signataires : Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Corée du sud, Mexique, République bolivarienne du Venezuela, République Populaire de Chine, Royaume uni.

Les organisations du travail internationales,

Reconnaissant le rôle important des technologies comme outil dans la mondialisation et le développement des Etats,

Conscients des nouvelles opportunités pour les employeurs, travailleurs et gouvernements offerts par la technologie afin d'augmenter la productivité, les conditions de travail et les politiques économiques,

Convaincus de la possibilité de réduire l'écart grandissant entre les Etats à cause des nouvelles technologies,

Reconnaissant que l'automatisation est le future des toutes les industries.

1. Encourage les organisations membres de l'OIT de soutenir la création d'un fond commun dont l'objectif est le développement de l'accès universel à internet dans le monde ;
 - a. Ce fond commun sera géré et partiellement financé par les Nations unies.
 - b. Les secteurs publics et privés seront impliqués dans ce fond.
 - c. L'accès à internet devrait être amélioré par la mise en place de hotspots et de centraux technologiques dans les zones densément peuplée.

2. Encourage tous les gouvernements à soutenir la mise en place de programme pour protéger les individus dont les emplois sont en dangers de disparition remplacés par de nouvelles compétences (par exemple : vente, marketing, Informatique...) ;
 - a. Cette formation de base devrait être mise en place et proposée par le gouvernement avec l'aide d'un panel d'experts de ce domaine.
 - b. La formation devrait être au travers de course en ligne et de séminaires de formation en présentiels.

3. Appelle à une mise à niveau du système d'éducation qui doit former les Nouvelles générations de ce nouvel environnement économique tout en leur enseignant des compétences utiles au développement des services ;

4. Propose une initiative globale pour développer le secteur des services pour répondre à la migration de travailleurs et entreprises:
 - a. Grâce à la construction de nouvelles infrastructures tels des bureaux, des gares, des centres d'appels, des centres commerciaux etc...
 - b. En augmentant l'investissement privé dans le secteur tertiaire (investissement dans la recherche et le développement dans les Nouvelles technologies par exemple) en baissant les taux d'intérêts pour ces investissements.
 - c. Les acteurs financiers de cette initiative devront fournir leurs bilans financiers aux Nations unies, qui vérifiera si un des acteurs est en position dominante.

5. Invite toutes les délégations à réduire l'écart technologique entre pays :
 - a. En établissant une limite dans les prix de vente des outils technologiques dans le monde.
 - b. En assurant les pays en développement l'accès aux nouvelles technologies et opportunités avec l'aide financière de l'OIT.
 - c. En créant une équipe de conseillers gérée par les Nations unies dont l'objectif est d'aider les pays en développement à gérer leurs problèmes propres.